



RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00607

Numéro SIREN : 383 765 799

Nom ou dénomination : AXIMUM PRODUITS ELECTRONIQUES

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2016 sous le numéro de dépôt 11602

AXIMUM PRODUITS ELECTRONIQUES
Société par actions simplifiée au capital de 1 809 584 euros
Siège social : 17 Avenue Roger Lapébie – ZI Chanteloiseau
VILLENAVE D'ORNON (33140)
383 765 799 RCS BORDEAUX

Le 23 juin 2016

sous le N° 11602

PROCES VERBAL
de décisions de l'associé unique du 6 juin 2016

Le 6 juin, à 10 heures, la société AXIMUM, société anonyme au capital de 49.071.100 € dont le siège social est situé au 8 rue Jean Mermoz (Magny les Hameaux) immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VERSAILLES sous le numéro 582 081 782, représentée par Monsieur Joseph GANDOLFO,

Associé Unique de la société par actions simplifiée AXIMUM PRODUITS ELECTRONIQUES, au capital de 1.809.584 €, dont le siège social est à 17 avenue Roger Lapébie – 33140 Villenave d'Ornon, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 383 765 799, disposant :

CONSTATE QUE :

- Monsieur Frédéric LACAN, Président non Associé, assiste à la réunion,
- Monsieur Gaël LAMANT, représentant du Cabinet Mazars, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

A PRIS LES DÉCISIONS CI-APRÈS RELATIVES À :

- Lecture du Rapport du Président ;
- Démission du Président et nomination du nouveau Président ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de Frédéric LACAN de ses fonctions de Président à effet du 1^{er} juillet 2016.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de nommer Monsieur Damien GRIMOPONT, né le 11 mai 1971, de nationalité française, demeurant à Seclin pour la durée du mandat de son prédécesseur, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, aux fonctions de Président de la Société, en remplacement de Monsieur Frédéric LACAN, Président démissionnaire, et ce à effet du 1^{er} juillet 2016.

Monsieur Damien GRIMOPONT a fait part de son acceptation dudit mandat et déclaré n'être frappé d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès à ses fonctions.

Elles seront exercées dans les conditions prévues par la Loi et les statuts de la Société.

TROISIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

L'associé unique

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes. It starts with a vertical line on the left, followed by a series of loops and curves that extend to the right and then down.